

(À rappeler dans toute correspondance)

Dossier numéro DP 27426 24 A0037

Date de dépôt : 05/09/2024

Demandeur : SCI COM MAT
représentée par Monsieur POLART Jean-Marie

Pour :
réfection de la toiture à l'identique et pose d'un vélux

Adresse terrain :
28 rue Alexandre Laurent
27830 NEUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AD336 Superficie : 830 m²

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Neufles-Saint-Martin

Le maire de Neufles-Saint-Martin,

Vu la déclaration préalable présentée le 05/09/2024 par SCI COM MAT, représentée par Monsieur POLART Jean-Marie sis 3 Les Bouillons 27830 NEUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu l'objet de la demande :

- réfection de la toiture à l'identique et pose d'un vélux,
- sur un terrain situé 28 rue Alexandre Laurent 27830 NEUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

Vu les articles L621.30, L621-32 et L.632-2 du code du patrimoine,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 14/09/2024,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 05/02/2020 et modifié le 25/05/2021,

Vu le règlement y afférent et notamment celui de la zone Ua,

Considérant que le projet respecte le règlement de la zone Ua du PLU,

Considérant que le projet se situe aux abords de monuments historiques,

Considérant que la construction principale présente sur la parcelle est répertoriée au règlement graphique du PLU comme élément repéré au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme,

Considérant que les travaux effectués ne portent pas atteinte aux caractéristiques architecturales du bâtiment,

ARRÊTÉ

Article unique :

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable de travaux susvisée.

Sonia LACAS,
Maire



Fait à Neufles-Saint-Martin

Le 23 SEP 2024

Prénom, Nom, Qualité du signataire